AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1755
FR0012333284-FS0880

12 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 octobre 2026, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington DE, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, indirectement, 4 501 768 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	565 684	0,65	565 684	0,64
Merrill Lynch International	2 577 768	2,95	2 577 768	2,91
U.S. Trust Co of Delaware	49	ns	49	ns
BofA Securities, Inc.	1 358 267	1,56	1 358 267	1,53
Total Bank of America Corporation	**4 501 768**	**5,16**	**4 501 768**	**5,09**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABIVAX sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir (i) 80 364 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 706 733 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 5 262 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 19 janvier 2029, à des prix unitaires compris entre 90€ et 140€[2] ; et

- BofA Securities, Inc. a précisé détenir (i) 1 225 727 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (ii) 2 791 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 16 octobre 2026, à un prix unitaire de 85€[3].

[1] Sur la base d'un capital composé de 87 271 525 actions représentant 88 526 782 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta compris entre 0,566 et 1,000 (position maximale de 7 600 actions).
[3] Sur la base d'un delta de 0,303 (position maximale de 9 200 actions).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir 979 346 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 20 janvier 2027 et le 30 juin 2036, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[4] ; et

- Bank of America, National Association a précisé détenir 561 023 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 15 octobre 2027 et le 20 mars 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[4].

_____

[4] Sur la base d'un delta de 1.